



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 46

Votants : 59 (dont 13 procurations)

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY (à partir de la délibération n°45), Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE (à partir de la délibération n°43), Michel MARIEN, Nathalie BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Michel GUICHERD, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Hadrien FAYET (à partir de la délibération n°16), Bertrand BAYLAUCQ, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie-José MORIER, Brice MOLLIER, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération n°49 A/), Henri SARRE, Corinne IBARRA, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Bernard KAJDAN, Sylvie DUBREUIL, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mme et M. Marilyne MORGAND à Joseph KUCHNA, Jean-Sébastien LALOY à Claude MALHURET (jusqu'à la délibération n°44) Vice-Présidents.

Mmes et MM. Michel LAURENT à Elisabeth BARGE, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOIX-BOUILLON (jusqu'à la délibération n°15), Benjamin BAFOIL à Marie-José MORIER, Philippe COLAS à Jean-Claude BRAT, Jean-Marc BOUREL à Sandrine MIZOULE MORIER, Séverine THOMAS-MOLLON à Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE (à partir de la délibération n°43), Jean-Philippe SALAT à Mme Charlotte BENOIT, Anne-Sophie RAVACHE à Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération n°49 A/), Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Corinne IBARRA, Christiane LEPRAT à Sylvie DUBREUIL.

Absents excusés :

Mme et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, François SZYPULA, Françoise DUBESSAY, Sébastien BAUD, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Marie CHATELAIS, Alexandre GIRAUD, Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE, Alexis BOUTRY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

N° 11

OBJET :

MODIFICATION
DU BUDGET
ANNEXE
RATTACHE

ASSAINISSEMENT

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 12 décembre 2022

Publiée ou notifiée
le : 12 décembre 2022

Monsieur le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R. 2221-16 et R. 2221-17,

Vu l'article L1412-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R2224-19-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M49,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Vichy Communauté,

Vu les délibérations 56B et 56C du 2 décembre 2021 adoptant les statuts des régies Assainissement collectif et Assainissement Non Collectif,

Vu la délibération N°8B Conseil Communautaire du 31 mars 2022 adoptant le budget primitif pour l'année 2022 du budget annexe rattaché « Assainissement»,

Vu la délibération de ce jour actant la clôture du budget annexe rattaché « SPANC » au 31 décembre 2022,

Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie Assainissement Collectif sur le projet de modification du budget annexe rattaché Assainissement en date du 10 novembre 2022.

Considérant que le Code général des collectivités territoriales n'impose pas la dissociation de l'assainissement collectif et non collectif en deux régies distinctes,

Considérant la volonté de regrouper les deux régies Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif au sein d'une unique régie Assainissement matérialisée par la clôture de la régie Assainissement Non Collectif,

Considérant que l'ensemble des opérations comptables liées à l'exploitation du service Assainissement Non Collectif au sein du budget annexe rattaché Assainissement à compter du 1^{er} janvier 2023,

Considérant que le budget annexe rattaché Assainissement est assujéti à TVA,

Considérant que l'exploitation du service Assainissement Non Collectif n'est pas assujéti à TVA,

Propose au Conseil Communautaire :

- De créer une section non assujéti à TVA au sein du budget annexe rattaché Assainissement, assujéti à TVA, dans le but d'y affecter l'ensemble des opérations relatives à l'exploitation du service d'Assainissement non collectif à compter du 1^{er} janvier 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- Approuve ces propositions,
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 8 décembre 2022.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 11 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 DECEMBRE

Objet de l'acte : 2022 - MODIFICATION DU BUDGET ANNEXE RATTACHE -
ASSAINISSEMENT

.....
Date de décision: 08/12/2022

Date de réception de l'accusé 12/12/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 08DEC2022_11

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20221208-08DEC2022_11-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 11.pdf (99_DE-003-200071363-20221208-08DEC2022_11-DE-1-
1_1.pdf)